

dans tous les cas, quand le mariage a été contracté valablement. Nous n'examinerons point si des empêchemens dirimens avaient rendu le mariage de Buonaparte avec Joséphine, nul et invalide, parce que, le susdit mariage eut-il été valide, la doctrine de l'Eglise n'en demeure pas moins intacte. En voici la raison bien claire : c'est que le divorce de Napoléon n'a point été prononcé ni approuvé par l'Eglise, mais par une simple congrégation de prêtres, comme on peut s'en convaincre par l'histoire et par le récit que nous en donnons ici. Le 16 décembre 1809, le Sénat prononça la dissolution du mariage de Napoléon et de Joséphine, du consentement des deux parties, et la cour ecclésiastique de Paris la confirma. Il est important d'observer que c'était précisément quelques mois auparavant (le 4 juillet 1809), que Napoléon avait fait enlever le Pape de Rome, et que ce dernier se trouvait prisonnier, lorsque le Sénat prononça la dissolution du mariage et que la cour ecclésiastique la confirma. Le mariage de Buonaparte avec Marie-Louise eut lieu le 2 avril 1810, sans autre autorisation religieuse que celle de la cour ecclésiastique de Paris. On va voir que les cardinaux mêmes qui résidaient, en assez grand nombre (26), à Paris, où ils avaient été appelés, ne prirent aucune part à cette confirmation du divorce, donnée par la cour ecclésiastique de Paris, et que treize d'entre eux se sont abstenus de paraître le 2 avril, à la cérémonie du mariage, par ce seul motif que le Pape n'était pas intervenu à la dissolution du premier mariage. On sait d'ailleurs que le Pape était alors prisonnier, que le sacré collège des cardinaux était dispersé ou privé de liberté et de communication avec son chef, et que par conséquent le concours des cardinaux en cette circonstance n'aurait pas fait loi.

Nota. — Nous n'aurions pas pensé à faire la présente note, si nous n'avions pas entendu objecter plusieurs fois que le Pape était censé avoir approuvé le divorce de Napoléon, puis qu'il l'avait couronné Empereur. L'objection pourrait avoir quelque fondement, si le couronnement avait eu lieu après le divorce. Mais quand on sait que Napoléon fut couronné empereur par le Pape, le 2 de décembre 1804, et que c'est Joséphine sa première femme qui fut couronnée avec lui, que Napoléon ne pensait pas-même alors à la répudier, et qu'en effet ce divorce n'a eu lieu que cinq ans après, le 16 décembre 1809, on comprend sans peine que l'objection n'est qu'une erreur de date.

Voici le récit du chevalier Artaud :

Le 2 avril dit-il, Napoléon épousa l'archiduchesse Marie-Louise. Les cardinaux résidant à Paris, où ils avaient tous été appelés, et auxquels leur santé permettait de sortir, se trouvaient au nombre de 26 ; ils assistèrent tous à la cérémonie du mariage civil à Saint-Cloud, le 1er avril. Mais il n'en fut pas ainsi à la cérémonie religieuse, le 2 ; dans la salle du Louvre. M. de Pradt, qui a été bien informé, rapporte ainsi le fait :

« Ici, je demande à faire connaître ce que j'ai vu et entendu. Peut-être qu'après l'avoir lu, le lecteur ne me saura pas mauvais gré de lui exposer ce qui va suivre : Pendant toute la cérémonie de son mariage, je me trouvais placé, par le devoir de mes fonctions, auprès de Napoléon, et je ne l'ai pas quitté un instant. Il s'était occupé de tous les détails des ornemens de la chapelle, qui d'abord l'avait favorablement frappé, et qu'il finit par trouver dépourvue du caractère imposant qui convient aux lieux religieux. Il venait de parcourir des yeux la foule dorée que l'élite de l'Europe, dans ses intérêts ou dans sa curiosité, avait fournie à la décoration des galeries, lorsque tout à coup ses regards s'arrêtèrent sur les banquettes destinées aux cardinaux : « Où sont les cardinaux ? me dit-il. » — « Les voilà, » répondis-je. Ils étaient au nombre de treize. « Hé ! je n'en vois pas, continua-t-il ; ils ne sont pas ici. » — « Un grand nombre s'y trouve, répliquai-je ; le temps a été mauvais ce matin ; il y a parmi eux des vieillards, et d'ailleurs l'entrée de la chapelle est difficile à trouver. » — « Ah ! les sots ! » dit-il d'un air irrité. — Et le moment d'après, reportant ses regards vers le même lieu : « Mais non, dit-il, ils n'y sont point. Ah ! les sots ! » répéta-t-il d'une voix courroucée, en lançant de ce côté un regard foudroyant, accompagné d'un mouvement de tête où se peignait l'annonce de la vengeance. Je jugeai qu'il se formait un gros orage. Au moment où Napoléon revenait de l'autel, après avoir donné l'anneau à sa nouvelle épouse, lorsqu'il fut remis dans son fauteuil, s'adressant à moi, il me dit : « J'ai donné un anneau à ma femme ; elle ne m'en a pas donné de son côté : pourquoi cela ? » Je répondis par une explication. Il passa un instant dans cette espèce de rêverie qui lui était familière, lorsqu'il n'avait pas reçu satisfaction sur une question, et, au bout d'une minute, il me dit : J'ai donné un anneau à l'impératrice, parce que la femme est l'esclave de l'homme. Regardez chez les Romains, les esclaves portent tous un anneau. »

« Le gros orage n'éclata pas le jour même, ni le lendemain ; mais le 5, M. Bigot de Préameneu, successeur de M. Portalis, écrivit à M. de Champagny que, d'après la conduite que douze cardinaux (le ministre se trompait,

il avait oublié dans sa liste le cardinal la Somaglia) avaient tenue à l'occasion du mariage de l'empereur, ces cardinaux ne seraient plus admis à la cour ; et ces derniers ne reçurent aucune invitation de M. de Champagny. Ces éminences proscrites étaient les cardinaux Mattei, Pignatelli, di Pietro, Saluzzo, Brancadoro, Galeffi, Opizzoni, Litta, Scotti, Gabrielli, Consalvi et Louis Ruffo, auxquels il fallait ajouter le cardinal La Somaglia.

« Napoléon, plus que pontife en cette occasion, déclara que ces treize cardinaux quitteraient le pourpre et ne pourraient s'habiller qu'en noir. Ils assurèrent qu'ils s'étaient abstenus de paraître à la cérémonie par ce seul motif que le Pape n'était pas intervenu à la dissolution du premier mariage. On les exila dans cet ordre : Mattei et Pignatelli à Rhétel, La Somaglia et Scotti à Mézières, Saluzzo et Galeffi à Sedan, puis à Charleville, Brancadoro et Consalvi à Reims, Louis Ruffo et Litta à Saint-Quentin, di Pietro, Opizzoni et Gabrielli à Saumur.

Voici maintenant la narration d'un autre auteur qui s'accorde assez bien pour le fond avec le premier.

«..... Tous les autres cardinaux italiens furent amenés en France : le perturbateur de l'Eglise semblait prendre plaisir à les donner en spectacle à Paris, et à les forcer de paraître à sa cour (1). Cependant des vues d'ambition pour lui, d'humiliation pour une maison illustre et encore puissante, faisaient concevoir à Napoléon un projet que l'esprit servile et mondain de quelques-uns des évêques, dont il était entouré, et peut-être le mépris profond et systématique qu'il avait pour le genre humain tout entier, lui persuadaient devoir être facile. Habitué d'ailleurs à voir trembler autour de lui et au moindre signe de ses volontés une troupe lâche et adulatrice, celui qui se regardait comme l'héritier de toutes les gloires et de toutes les illustrations passées, pouvait bien aussi se persuader que les obstacles qu'avaient rencontrés jadis les Philippe-le-Bel, les Henri VIII, s'évanouiraient devant lui et devant sa volonté, ou plutôt ne lui seraient pas même suscités, ni par un clergé abattu, ni par des populations sur lesquelles avaient passé la philosophie et son règne d'avilissante mémoire. Il conçut le projet de son divorce avec Joséphine, et un mariage à la fois brillant et politique avec la jeune fille des Marie-Thérèse et des comtes de Hapsbourg. Ce mariage adultère fournit au tyran un prétexte pour aggraver le sort des illustres prisonniers, qu'il avait entassés aux environs de sa capitale.

« Il ne faut pas être profondément versé dans les raisons premières des institutions ecclésiastiques, pour concevoir la nécessité ou du moins la haute convenance qui exige pour l'honneur même des partis en présence, dans les causes où un prince et ses sujets, un supérieur puissant et ceux qui ressortent de lui ou qui peuvent avoir à craindre de son mauvais vouloir, des intrigues et des pièges qui l'environnent, que les affaires, dis-je, qui les regardent soient exclusivement portées au tribunal supérieur et indépendant de la Chaire Apostolique. Et en effet tel fut toujours l'esprit de l'Eglise, parce que tel il devait être, en sa noble et divine qualité du sublime de la raison humaine.

Mais le nouvel empereur voulait commander à l'Eglise, lui laissant l'ignoble tâche de sanctionner ses caprices, et de les transformer en règles divines aux yeux d'une multitude fanatique et imbécile, car c'est ce que sont toujours pour l'orgueil étroit de la tyrannie et de l'impiété, la foi et la vertu ; un sens lui manque, et il ne les comprend même pas.

« Le nouvel empereur voulut donc que l'officialité de Paris fût saisie de l'affaire de son divorce, et il en obtint ce qu'il prétendait. Mais cette usurpation d'un tribunal subalterne et composé de simples prêtres, l'action même de lui déferer une cause de cette importance et de cette délicatesse, les déclarations si formelles de Napoléon lors de son sacre et de celui de Joséphine, tout cela et d'autres motifs encore déterminèrent les cardinaux les plus remarquables à ne pas autoriser par leur présence un mariage que de tels antécédens rendaient plus que suspect d'invalidité, pour ne pas dire plus. C'étaient LL. EE. Mattei, Pignatelli, della Somaglia, Litta, Brancadoro, Gabrielli, Scotti, di Pietra, Ruffo (Louis), Saluzzo, Galeffi, Opizzoni et Consalvi. Le cardinal Despuis n'y parut pas non plus, il était malade. Le cardinal Dugnani prétextait quelque incommodité. Le cardinal Erskine donna le même motif pour se dispenser d'assister au mariage ecclésiastique : il se repentait sans doute d'avoir eu le tort d'assister à l'acte civil. Les autres cardinaux présents à Paris parurent aux deux cérémonies.

« Mais l'empereur fut moins satisfait de leur présence qu'irrité de ne les y pas voir tous, et devant assez le motif de leur absence, il en fut blessé au vif. Aussi ne tardèrent-ils pas à en porter la peine. Les treize que nous avons nommés eurent ordre de quitter l'habit de cardinal, et de ne plus paraître qu'en noir. De là la distinction de *cardinaux noirs* et de *cardinaux rouges*. On retrancha aux premiers la pension qu'on leur avait d'abord accordée pour les dédommager de la perte de leurs biens et de leurs bénéfices dont on s'était emparé. Peu après on les envoya en exil, et les dispersa deux à deux dans différentes villes de Champagne ou de Bourgogne. Ils n'y avaient d'autres ressources que les contributions volontaires des âmes généreuses qui étaient touchées de leur situation. On fit des collectes en leur faveur.

(1) Il s'amusa à les apostropher publiquement, et à leur reprocher, soit la conduite du pape, soit la leur propre. Il les plaisantait sur l'excommunication lancée contre lui, et ne négligeait aucune occasion de les mortifier.